

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

CONVOCATION DU 30 MAI ET CONVOCATION COMPLÉMENTAIRE DU 5 JUIN 2023

Le 9 juin 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

PROCURATIONS :

Mme BROUTIN à Mme THELLIER-CUVELIER

Mme CARON à M DESPREZ

Mme GELEZ à Mme SINIARSKI

M GOHIER à M OLIVE

M HENRIQUET à M CHACORNAC

Mme PERAL à M ROCHE

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DA SILVA MARTINS

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°32/2023

Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la réalisation de panneaux photovoltaïques.

Considérant l'appel à projets de la Région Hauts de France dont l'objectif est de « Soutenir le développement des énergies solaires photovoltaïques et notamment faire émerger des projets innovants démontrant l'intérêt d'installations photovoltaïques en autoconsommation. »

Considérant que la commune de Cappelle-en-Pévèle s'est engagée dans une politique ambitieuse de rénovation de son patrimoine bâti pour limiter ses consommations d'énergie et son impacte sur l'environnement.

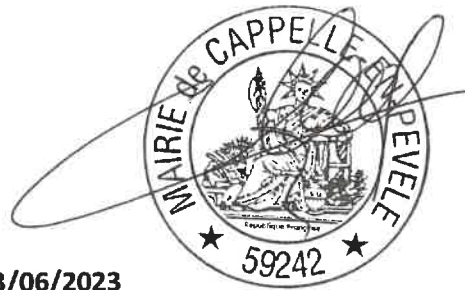
Au delà de l'isolation des bâtiments, la Ville souhaite disposer d'un parc de panneaux solaires photovoltaïques lui permettant de produire une partie de ses consommations électriques. Considérant le projet d'installer sur le Bâtiment des services Techniques des panneaux photovoltaïques qui permettront d'alimenter les besoins en électricité du dit bâtiment ainsi que ceux de la Mairie adjacente,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité (**18 voix pour**) :

- D'AUTORISER Monsieur la Maire à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet dont la date d'échéance est le 16 juin 2023 afin solliciter une subvention auprès de la Région ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre tout acte s'y rapportant.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 13/06/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 13/06/2023